

Ma ville notre Planète!

CHAQUE GESTE COMPTE QUAND ON EST
PLUS D'UN MILLION DE BRUXELLOIS

Mensuel - Mars 2012 - n° 68



België - Belgique

P.P. - P.B.

B - 010

P202224

- 🕒 **Pollution des sols à Bruxelles** > p3
une gestion qui s'exporte
- 🌳 **Forêt de Soignes** > p6
les fleurs du printemps
- 🚫 **Autocollant « Stop Pub »** > p7
faire respecter nos droits

Semaine sans pesticides:
Vivre sans pesticides, c'est possible!



BRUXELLES
ENVIRONNEMENT

- IBGE -



Choisir des plantes indigènes

Ces plantes sont plus résistantes aux maladies et adaptées à nos sols

BONNE NOUVELLE DU MOIS : CET HIVER, AUCUNE COUPURE DE GAZ NI D'ÉLECTRICITÉ



Désormais, les coupures de gaz et d'électricité pour défaut de paiement sont interdites en Région bruxelloise durant tout l'hiver. La nouvelle réglementation prévoit qu'aucune coupure effective ne peut être réalisée durant la période hivernale, comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

L'APPEL À PROJETS DU MOIS : QUARTIERS DURABLES



Participez à l'appel à projets "Quartiers durables" et donnez à votre quartier un nouveau visage plus respectueux de l'environnement. Des économies d'énergie, des rues plus vertes et enfants admis, des équipements cyclistes, un air plus pur, un panier bio pour manger sainement... Tout cela est possible dans votre quartier ! 15 quartiers de Bruxelles se sont déjà lancés dans l'aventure. Envie de les rejoindre ? Envoyez votre projet de quartier durable avant le 7 mai 2012 !

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables, 02 775 75 75.

LA BROCHURE DU MOIS : PRIMES ÉNERGIE 2012



La nouvelle brochure "Primes énergie et prêts avantageux pour rénover son logement - 2012" est disponible ! Cette année, le budget des Primes Energie a été renforcé de 50 % et les procédures d'octroi ont été simplifiées. Ces primes sont cumulables avec les Primes à la Rénovation et certaines primes communales. Même si les réductions d'impôts fédérales ont été supprimées (sauf pour l'isolation du toit), isoler reste la garantie de sérieuses économies d'énergie.

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be/primesenergie, 02 775 75 75.

L'ACTION DU MOIS : BÂTIMENTS EXEMPLAIRES



Participez à l'appel à projets 2012 ! Depuis 2007, 156 projets de rénovation ou de construction ont été sélectionnés comme "Bâtiments exemplaires". Caractéristiques de ces bâtiments ? Ils ne consomment presque pas d'énergie et sont construits avec des matériaux écologiques. Pour atteindre ces résultats, ils ont bénéficié d'une aide régionale exceptionnelle de 100 euros par m², en plus des autres primes et avantages fiscaux. Les dossiers de candidature sont attendus pour le 28 juin 2012.

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be/batimentsexemplaires, 02 775 75 75.

CONCOURS DU MOIS "MON COMPTEUR AU DÉFI" : DE SUPERS CADEAUX À GAGNER !



Du 15 janvier au 30 avril 2012, le Défi Energie organise un concours qui récompensera le ménage ayant réalisé la plus grande économie d'énergie. Le vainqueur remportera un vélo pliable ou un vélo électrique ! Des éco-chèques, deux abonnements à Cambio et des wattmètres sont également à remporter. Pour participer au concours, il faut fournir une facture de régularisation récente (datée de 2010 ou de 2011) et concernant le logement actuel ; ainsi qu'une photo du compteur prise pendant la semaine du 25 au 30 avril 2012.

Plus d'info et inscriptions : www.defi-energie.be/concours, 0800/ 85 301.



LES AWARDS DU MOIS : 7^{ÈME} ÉDITION DU PRIX BELGE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT 2012



Vous avez une réalisation ou un projet dans le domaine de la protection de l'environnement ou de l'économie d'énergie ? Inscrivez-vous

gratuitement avant le 3 avril 2012 et remportez l'un des 13 trophées lors de la prestigieuse cérémonie organisée le 5 juin à Tour et Taxis.

Plus d'info et inscriptions : www.eeaward.be, nathalie.nicosia@reference-media.be, 04 221 58 68.

Ma ville notre planète

Publication mensuelle sauf janvier, juillet et août - Bruxelles Environnement-IBGE - Gulledele 100 - 1200 Bruxelles Tél. 02 775 75 75 - info@bruxellesenvironnement.be - www.bruxellesenvironnement.be **ÉDITEUR RESPONSABLE :** J.-P. Hannequart **COMITÉ DE RÉDACTION :** Mathieu Molitor, Florence Didion, Louis Grippa, Rik De Laet. **RÉDACTION :** Mathieu Molitor **PRODUCTION :** www.4sales.be © BRUXELLES ENVIRONNEMENT - Imprimé avec encre végétale sur papier recyclé. Les textes repris dans cette publication ont pour but d'expliciter des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous aux textes du Moniteur Belge.



GESTION des SOLS en Région de Bruxelles-Capitale: se porte et S'EXPORTE bien!

Souvent peu visible, la pollution des sols nous concerne tous. En effet, un sol pollué peut avoir des conséquences graves sur la valeur de notre propriété, sur notre santé et celle de nos proches. La politique menée depuis 2004 par la Région de Bruxelles-Capitale en matière des sols pollués se fait de plus en plus connaître. Après s'être exportée en Wallonie, d'autres pays font appel à l'expertise de Bruxelles Environnement. Et nous, comment savoir si notre sol est pollué et comment faire pour l'éviter ?



Les déchets solides abandonnés dans des dépôts clandestins sont des nuisances graves faites à l'environnement, aux sols et nappes phréatiques en particulier.

A Bruxelles, les sources de pollution du sol peuvent provenir de l'activité des entreprises (premières visées par la législation bruxelloise), mais aussi de nos comportements quotidiens. Chacun d'entre nous peut provoquer une pollution du sol, la plupart du temps, sans en être conscient. Voici quelques substances, équipements et comportements qui entraînent une pollution du sol: les citernes à mazout, les produits d'entretien, des produits dangereux comme désherbants et engrais, les hydrocarbures, les solvants, l'essence de térébenthine, les fonds de pots de peinture ou de vernis, les produits contre les animaux nuisibles (insecticides domestiques et pesticides)...

Des outils bruxellois performants

Bruxelles Environnement a mis au point une procédure légale et des outils pour déterminer l'état des sols de la capitale: législation adéquate, inventaire des sols potentiellement pollués, identification et traitements, solutions d'assainissements, primes et fonds, etc. Pour savoir si un sol est pollué, il faut faire réaliser une 'reconnaissance de l'état du sol' par un expert agréé. Cette obligation survient à différents moments dont notamment les ventes de terrains inscrits à l'inventaire, les démarrages, cessions ou cessations d'une activité à risque, un accident pouvant générer une pollution du sol et la découverte fortuite de pollution lors de travaux dans le sol.

Une "expertise sols" qui s'exporte

Fort de son expérience et de ses outils performants, Bruxelles Environnement est impliqué dans plusieurs projets à l'étranger, au Canada (Québec) notamment. A la demande de la coopération technique de la Commission européenne, un représentant de Bruxelles Environnement s'est rendu au Maroc pour aider les responsables locaux à rédiger une loi sur la protection

EXEMPLES DE MESURES À ADOPTER QUOTIDIENNEMENT POUR ÉVITER DE POLLUER LE SOL :

-  Réduire le plus possible les doses de produits d'entretien (vaisselle, lavage du linge, récurage des sols...) et utiliser les moins polluants;
-  Regrouper les restes de produits toxiques ou dangereux, les piles et les apporter au parc à conteneurs ou aux endroits de collecte. Ne jamais les jeter dans la poubelle, l'évier, le WC, les égouts ou la nature;
-  Éviter l'usage de produits chimiques ou de cendres (de barbecues par exemple) au jardin ou dans le potager.

BRUSSELS GREENFIELDS



L'appel à projets Brussels Greenfields permet de soutenir la création d'entreprises sur des terrains de la zone du canal nécessitant une dépollution, en finançant les coûts d'assainissement. Depuis 2009, Brussels Greenfields a sélectionné 8 projets pour un montant total de 3.582.804 € dans le but de créer des activités économiques créatrices d'environ 2.200 emplois directs et indirects. Grâce au 2ème appel à projets, ouvert jusqu'au 28 juin 2013 et dont les premiers lauréats sont connus, plus de 94.982 m² seront prochainement dépollués !

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be/brusselsgreenfields

et l'assainissement des sols. Une délégation de 10 politiciens et fonctionnaires du Danemark ont été reçus à Bruxelles Environnement afin de leur expliquer la législation bruxelloise en matière de gestion des sols pollués. Des représentants de l'agence chinoise de l'environnement ont visité Bruxelles Environnement pour comprendre comment sont gérés les sols pollués bruxellois.

Plus d'info : www.bruxellesenvironnement.be/sols



Semaine **SANS PESTICIDES**: appel à

Vivre sans pesticides, c'est possible. Du 20 au 30 mars 2012, la "Semaine sans pesticides" aura lieu pour la première fois à Bruxelles et partout en Wallonie, ainsi que dans d'autres pays européens. 10 jours pour expliquer les pesticides, comprendre leurs dangers et découvrir leurs alternatives. L'occasion pour chacun d'entre nous d'y participer avec l'aide de l'asbl Natagora, en proposant ou en participant à des activités qui prouvent l'existence d'alternatives efficaces à l'utilisation des pesticides.



25 à 75% des pesticides se déposent à côté des végétaux ciblés par le traitement.

Le mot pesticide signifie "tuer le ravageur, l'espèce nuisible". Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à grande échelle contre les espèces qui ravagent les cultures, les animaux nuisibles, les herbes indésirables... Les herbicides, insecticides et fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes, des champignons. Dans le milieu agricole, les pesticides sont plutôt appelés produits phytosanitaires.

Pesticides: pas sans risques pour l'environnement et la santé

Rarement sélectifs dans les espèces qu'ils détruisent, les pesticides peuvent éliminer des ennemis naturels utiles comme les abeilles, les coccinelles, les syrphes, les chrysopes, d'autres insectes et acariens. Ils sont aussi dangereux pour notre santé. Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables. Ces produits entrent en contact avec notre organisme par la peau, les yeux, par inhalation, par ingestion, ce qui peut conduire à des problèmes cutanés, digestifs, oculaires, neurologiques...

Utiliser des pesticides à répétition permet aussi aux "ravageurs" de renforcer leur résistance: ils finissent par s'adapter à ces produits toxiques. Les pesticides peuvent alors devenir inefficaces en plus d'être nocifs pour l'environnement. Car ils contaminent aussi les sols, les eaux de surface/cours d'eau et les nappes phréatiques via les eaux de pluie. Leur production consomme beaucoup d'énergie et leurs emballages constituent également des déchets dangereux dont l'élimination est chère et complexe. Bref, les pesticides appauvrissent la diversité biologique, augmentent la masse des déchets nuisibles et sont dangereux pour les usagers eux-mêmes qui peuvent les inhaler ou les ingérer accidentellement.

Une semaine pour s'informer et échanger

Pour la cinquième fois consécutive en Wallonie et pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale, des hommes et des femmes vont se mobiliser pour débattre d'un avenir sans pesticides. Initiée en France, la Semaine sans pesticides se déroule également en Hollande, en Italie et dans d'autres pays européens. Le principe est simple: réunir des acteurs qui ont des informations à donner, des bonnes pratiques à expliquer. Par exemple: une jardinerie, un fermier, une association, un centre horticole, un parc, une commune ou un particulier... Et des participants qui ont besoin d'information et d'exemples, ou qui recherchent simplement des activités liées à l'environnement.

On participe tous!

En 2011, la Semaine sans pesticides a proposé plus de 120 actions d'information et de sensibilisation en Belgique. Cette année encore, la Semaine (coordonnée par les asbl Adalia et Natagora), fait appel à tous les talents, profils et compétences: particulier motivé, école, association, gérant d'une petite ou moyenne entreprise, jardinier, gestionnaire d'un espace vert public ou privé... La Semaine propose à toute personne qui le souhaite de mettre





ACTIONS et ALTERNATIVES

en place une activité comme une animation pédagogique, la projection d'un film, un débat, une visite de site ou de jardin, une démonstration, des journées portes ouvertes, un spectacle, une expo ou une action de terrain...

Sans pesticides, ça marche aussi!

Heureusement, il existe des moyens naturels pour se passer des pesticides! Depuis de nombreuses années déjà, Bruxelles Environnement gère les espaces verts bruxellois de façon écologique et sans aucun pesticide. Dans nos jardins ou sur nos balcons et terrasses, nous pouvons aussi agir pour favoriser la biodiversité et se passer définitivement des pesticides.

Quelques conseils pratiques dans l'encadré ci-dessous.

Plus d'info: Tenté(e) de devenir un acteur de ce projet? Contactez Natagora en écrivant à natureaujardin@natagora.be, ou en téléphonant au 02 893 09 29. Vous pourrez compter sur leur aide et un soutien logistique. Proposer ou inscrire son activité: www.semainesanspesticides.be.



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET SE PASSER DÉFINITIVEMENT DES PESTICIDES



Diversifier nos plantations

On diminue les risques de maladies en cultivant un grand choix d'espèces et de variétés de plantations: elles ne seront pas toutes attaquées par le même parasite.

Planter des couvre-sol

Pour éviter le développement d'herbes indésirables, on utilise des plantes couvre-sol comme certains géraniums ou la petite pervenche, par exemple, qui donne un épais tapis vert et bleu.

Tolérer la "mauvaise" herbe

Si on veut contrôler les plantes indésirables du côté du potager ou d'un parterre bien ordonné, on peut les laisser s'épanouir dans d'autres zones du jardin. Certaines sont parfois comestibles, comme les pissenlits au printemps.

Retirer la végétation indésirable à la main

Pratiquer le désherbage manuel avec une binette.

Tailler si nécessaire

Quand une plante est attaquée, on coupe les parties colonisées par les pucerons et celles fort atteintes par les moisissures et autres champignons.



© Natagora-Nature au Jardin

Sans pesticides, on laisse une place à la nature spontanée.

Accepter les insectes "dérangeants"

Une multitude d'insectes et d'araignées considérés désagréables participent à la biodiversité, à la pollinisation et servent de nourriture aux oiseaux.

Pièges ou barrières contre mouches et limaces

Plusieurs pièges existent contre les limaces: gouttières remplies d'eau, bouteilles en plastique coupées en deux, planches, demi-agrumes pressés ou coquilles d'œufs écrasées sur la terre... Contre les mouches, utiliser des filets spéciaux (à mailles fines pour éviter que les oiseaux s'y trouvent coincés).

Favoriser la présence d'animaux insectivores

De nombreux oiseaux et petits mammifères sont des insectivores très efficaces. Ils seront attirés au jardin s'ils y trouvent une variété d'arbres et d'arbustes ou, pour certains, des abris/nichoirs.

Compter sur les insectes prédateurs de parasites

Les coccinelles, guêpes, abeilles solitaires et syrphes sont de gros dévoreurs de pucerons et autres parasites. Les forficules ou "perce-oreilles" avalent larves, œufs d'insectes, pucerons et petites araignées rouges.

Cultiver des plantes efficaces contre les "pestes"

Certaines plantes comme la lavande, la tanaisie, la capucine, l'œillet d'Inde..., souvent à odeur forte, éloignent les "pestes" ou les attirent à elles pour les détourner des autres plantes.

Utiliser des préparations "maison" à base de plantes

Macérations de végétaux (ortie, prêle, tanaisie...).

Info: www.bruxellesenvironnement.be,
02 775 75 75 ou www.natagora.be/pesticide.





Les FLEURS du PRINTEMPS en forêt

C'est le printemps! Cette saison marque le renouveau dans la nature, le temps se radoucit, la neige fond, les plantes bourgeonnent et fleurissent... Certains animaux se réveillent, d'autres rentrent de leur migration. L'occasion d'observer, le temps d'une balade en Forêt de Soignes, les plantes et fleurs du printemps. Et de rappeler quelques règles d'usage à appliquer dans cet écrin de verdure.



© Machteid Gryseels

Un tapis d'anémones des bois n'est visible qu'au printemps en forêt ou dans d'autres bois régionaux: Laerbeek, Poelbos, Cambre...

La forêt sort enfin de cet hiver glacial. Les oiseaux chantent à tue-tête, se répondent, délimitent leurs territoires, cherchent à attirer les femelles... Que d'activité! La plupart des arbres sont pourtant encore dénudés, et les feuilles commencent à peine à sortir pour certains d'entre eux. Plus tard, au cours de la chaleur parfois étouffante de l'été, les couronnes des arbres apporteront ombrage et fraîcheur, mais limiteront fortement l'arrivée directe de lumière au sol, indispensable au développement de nombreuses plantes. Certaines espèces ont du coup élaboré une stratégie étonnante: elles se développent, fleurissent, fructifient et produisent des graines et fanent ensuite plus ou moins rapidement, profitant ainsi pleinement de la lumière disponible au printemps.

© Machteid Gryseels



La plus précoce est le **Goutet tacheté** avec ses curieuses feuilles cordées et son étrange fleur malodorante attirant de nombreux insectes pour la fécondation. Elle fane rapi-

© Arnout Vanderhaegen



dement pour ne plus laisser que des fruits rouges dès la fin du printemps. Attention cette plante est toxique pour les humains. Dès la mi-février (quand les conditions sont favorables...), la **commune Ficaire fausse renoncule** fleurit en masse avec ses petites feuilles rondes brillantes et ses jolies fleurs jaunes en étoile. Elle disparaît fin avril.

© Arnout Vanderhaegen



Fin mars, l'**Anémone sylvie** prend le relais, déployant de jolies petites fleurs blanches et des feuilles très découpées formant parfois un tapis spectaculaire qui disparaît déjà fin avril.

© Bruxelles Environnement



Egalement fin mars apparaît la **Surelle** aux discrètes petites fleurs blanches dont les feuilles ressemblent à s'y méprendre à celles du trèfle.

Promeneurs

Réserves naturelles, réserves forestières et zones de protection sont des milieux particulièrement fragiles: ils requièrent une conduite encore plus respectueuse de la part des promeneurs. Ne jamais pénétrer dans les zones clôturées et/ou interdites au public. Dans les zones protégées accessibles, ne pas s'écarter des chemins balisés.

Avec un chien

Il est très important que les maîtres tiennent leur chien en laisse. Là où il est toléré de les lâcher, il est obligatoire d'en garder une maîtrise totale, à tout instant. En aucun cas les chiens ne sont autorisés à s'ébattre dans les plans d'eau de la forêt.

Cyclistes

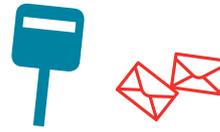
Emprunter uniquement les pistes cyclables balisées pour ne pas abîmer le sol fragile de la forêt et sa flore. Surveiller sa vitesse pour ne pas mettre en danger les autres usagers.

ADMIRER LA NATURE SANS L'ABÎMER

Afin de respecter cette flore et le sol qui l'abrite et pour que nous puissions tous l'admirer, quelques règles élémentaires d'utilisation de la forêt sont à respecter. Il n'est ni difficile ni contraignant de concilier nos loisirs et le respect de la forêt.

- ✳ Rester sur les chemins balisés.
- ✳ Eviter de faire du bruit.
- ✳ Ne cueillir ni fleurs sauvages, ni baies, ni champignons.
- ✳ Ne pas abîmer les arbres.
- ✳ Ne pas perturber les animaux.
- ✳ Ne faire ni feu, ni barbecue.
- ✳ Ne pas endommager les équipements.
- ✳ Ne pas abandonner ses déchets.
- ✳ Se conformer à la signalisation dans le bois, aux règlements en vigueur et aux remarques formulées par les gardes et les surveillants forestiers.





Boîtes aux lettres: RÉDUIRE les DÉCHETS, faire respecter nos droits

Marre de voir votre boîte aux lettres envahie de publicités et journaux gratuits ? En apposant sur celle-ci un autocollant "Stop Pub", les quantités de 'déchets papier' diminuent d'au moins 10 kg par personne et par an. Un autocollant que la Région bruxelloise met gratuitement à votre disposition. Si le distributeur ne respecte pas votre choix de ne plus recevoir de publicités, il peut être soumis à des amendes administratives. Autant le savoir !



Refuser la publicité quand on ne la lit pas, c'est éviter un gaspillage de ressources et la production de déchets qui doivent être traités.

Avec près de 250 kg par habitant et par an, nous jetons trop de papiers et de cartons. A Bruxelles, sur 43.000 tonnes de papier/carton ramassées chaque année dans les sacs jaunes auprès des ménages, on estime les publicités et la presse gratuite à 9.000 tonnes. Imaginez la montagne de papiers inutilement jetés : apposer un autocollant "Stop Pub" sur sa boîte aux lettres permet d'éviter l'équivalent de 5 sacs jaunes par personne et par an.



Pour commander l'autocollant "Stop Pub", contacter le service Info-environnement au 02 775 75 75 au via info@bruxellesenvironnement.be.

L'autocollant offre deux possibilités de sélection : soit nous acceptons uniquement la presse gratuite (les journaux toutes-boîtes qui contiennent de la publicité mais aussi des articles); soit ni presse gratuite, ni publicité. Cependant, les informations officielles (comme le journal de votre commune par exemple) ne sont pas considérées comme presse gratuite et arriveront

quand même dans vos boîtes aux lettres. De même, les publicités nominatives adressées individuellement ne sont pas concernées.

Porter plainte: une question de respect

Que faire si l'autocollant "Stop Pub" n'est pas respecté ? L'autocollant "Stop Pub" a valeur légale : si les distributeurs ne le respectent pas, chacun d'entre nous peut porter plainte en remplissant un formulaire en ligne ou en écrivant à Bruxelles Environnement. Et c'est utile. C'est le nombre de réclamations relatives à la même publicité ou au même distributeur qui va permettre d'objectiver un abus constaté. Si Bruxelles Environnement enregistre suffisamment de plaintes envers une même société, celle-ci sera

d'abord avertie, puis sanctionnée par des amendes administratives tant qu'elle ne changera pas son attitude. Enfin, c'est surtout un moyen de faire respecter nos choix et nos droits.

Diminuer nos "déchets papier"

La Région de Bruxelles-capitale souhaite réduire le 'gaspillage papier' des ménages de 3 kg par an et par habitant à l'horizon 2013, et de 7 kg par an et par habitant à l'horizon 2020. L'autocollant "Stop Pub" constitue un moyen concret d'atteindre l'objectif fixé par la Région, mais n'est évidemment pas la seule action possible pour réduire les quantités de déchets de papier. Grâce aux quelques gestes suivants, chaque Bruxellois peut éviter 21 kg de déchets papier en 1 an :

N'IMPRIMER QUE L'INDISPENSABLE

- archiver virtuellement;
- communiquer électroniquement;
- utiliser du papier recyclé;
- réutiliser nos vieilles feuilles;
- imprimer deux pages par feuille A4;
- trier le papier;
- renoncer aux annuaires "papier" : www.1307.be/paperoptout;
- choisir des abonnements électroniques...

POUR PORTER PLAINTE

Remplir le formulaire de plainte en ligne disponible sur www.bruxellesenvironnement.be/stoppub;

Ecrire à Bruxelles Environnement - Division Police environnement et Sols, Gulledele 100, 1200 Bruxelles; ou appeler le 02 775 75 75.

Pour d'autres infos pour réduire les déchets : www.bruxellesenvironnement.be/mondedechets



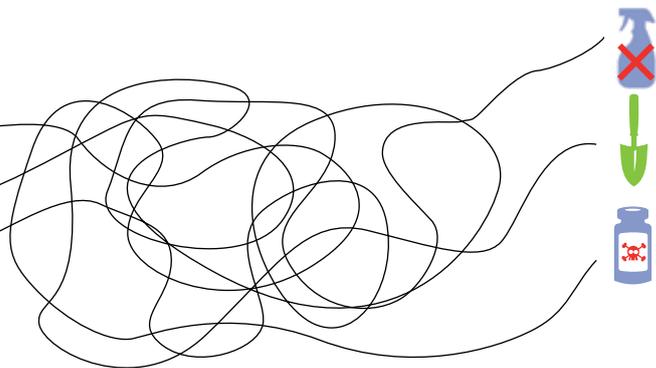
VIVRE SANS PESTICIDES



Quel est le bon chemin à prendre pour éviter les pesticides ?

Réponse : Le C : le désherbage manuel est efficace et meilleur pour l'environnement.

A
B
C



APPEL À PROJETS : L'ENVIRONNEMENT DANS MON ÉCOLE



Energie, réduction des déchets, bruit, alimentation durable... Autant de thèmes d'Education relative à l'Environnement à aborder à l'école. Pour le vivre, Bruxelles Environnement vous offre un appui financier allant jusqu'à 1.250 euros ainsi qu'un accompagnement par un conseiller **ErE** (Education relative à

l'Environnement). **Comment participer?** Renvoyer avant le 9 avril 2012 un projet pour l'année scolaire 2012-2013, via le formulaire de candidature disponible sur www.bruxellesenvironnement.be/ecoles. **Plus d'info: une séance d'information organisée à Bruxelles Environnement le 19 mars de 12h30 à 14h00. Inscription obligatoire par mail: rke@ibgebim.be; Asbl Coren: 02 640 53 23.**

22 MARS 2012 : ACTION EAU SECOURS



A l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars, la campagne "Effet de jeunes contre effet de serre" propose de boire uniquement l'eau du robinet, l'unique boisson pendant une journée, et d'éliminer ainsi complètement les emballages de boissons! A prolonger le plus longtemps possible... Ceci pour

prendre conscience des atouts de l'eau du robinet: santé, économies d'énergie et d'argent mais aussi prévention des déchets. Et afin de se rendre compte de l'impact environnemental des emballages, notamment en terme de production de CO₂, de transport et de matières premières.

Plus d'info: www.effetdejeunes.be, 02 890 08 08.

AGENDA



Pour obtenir ce magazine gratuitement tous les mois (sur abonnement): 02 775 75 75, abonnement@bruxellesenvironnement.be ou www.bruxellesenvironnement.be/abonnement.

18/03 – VISITE GUIDÉE MILIEUX AQUATIQUES + TRITONS

Visite guidée thématique au Scheutbos à Molenbeek organisée par Les Amis du Scheutbos+CNB et Natagora.
Lieu: R.V. à la cabane des gardiens du Parc, au bout de la RUE Scheutbos (PAS l'avenue). La rue donne sur le bd Mettwie, en face du bd Machtens. Bus 86 (terminus) et 49 (arrêt Machtens). De 10h à 12h30.
Infos: leveque.jean@hotmail.com, 0496 53 07 68.

21 ET 25/03 – JARDINAGE COURS PRATIQUES DE JARDINAGE BIOLOGIQUE

Apprendre et expérimenter les bases du jardinage biologique: notions théoriques et techniques, illustrées directement dans le potager; mise en pratique et expérimentation dans des parcelles collectives de la Ferme.
Lieu: Ferme d'Uccle - Parc Fond'Roy, Vieille rue du Moulin 93, 1180 Uccle.
De 13h30 à 16h00 le 21/03; de 10h à 12h30 le 25/03. Gratuit, sans inscription.
www.tournesol-zonnebloem.be, 02 675 37 30 (entre 15h et 17h).

25/03 – EXCURSION OISEAUX AU VOGELZANG (BXL)

Observation du retour des premiers oiseaux migrants, organisée par Aves+CCN Vogelzang.
Lieu: R.V. à l'entrée du cimetière d'Anderlecht, avenue des Millepertuis. De 9h à 12h.
Infos: ccnvoelzangcbrn@gmail.com, 02 640 19 24.

01/04 – VISITE DIMANCHE MATIN À LA FERME

Nous proposons de vous accueillir, en famille, à la ferme. Visite des animaux, du potager...
Lieu: Ferme d'Uccle - Parc Fond'Roy, Vieille rue du Moulin 93, 1180 Uccle. De 10 à 12h. Gratuit, sans inscription. www.tournesol-zonnebloem.be, 02 675 37 30 (entre 15h et 17h).

07/04 – JOURNÉE D'ACTION PRINTEMPS GRANDEUR NATURE

La radio Vivacité invite ses auditeurs à une journée d'action sur le terrain en faveur de l'environnement. L'équipe d'Adrien Joveneau sera à Molenbeek pour une mise en valeur de la réserve naturelle du Scheutbos. L'action du

jour: tailler des saules et éradiquer des plantes invasives. Une foule d'activités tout au long de la journée: jardinage, pique-nique, concert de JALI (Española)... Le tout en compagnie du parrain de l'action, le célèbre climatologue belge Jean Pascal Van Ypersele. Lieu: Rue de la Flûte Enchantée à Molenbeek-Saint-Jean, près du boulevard Mettwie. De 11h à 17h. Infos: 02 412 36 93.

07/04 – EXCURSION POELBOS ET MARAIS DE JETTE (BXL)

Découverte de deux réserves naturelles régionales organisée par Bruxelles Environnement, Natagora et CEBO. Le Poelbos est une ancienne carrière de pierre, reboisée au XVIIIe siècle, et où sourdent plusieurs sources qui alimentent un étang de pêche ainsi que le marais de Jette contigu.
Lieu: R.V. à l'entrée de la réserve du Poelbos, av. du Laerbeek 112 à Jette (en face terminus UZ Brussel bus 13, 14 et 53).
De 14h à 16h30. Chiens non admis.
Emporter bottes ou chaussures imperméables.
Infos: jean.rommes@natagora.be, 02 893 09 91.

Pour toutes vos questions :

INFOS



02 775 75 75
www.bruxellesenvironnement.be